

ᑕᑎᑎᑦ ᑭᑦᑕᑦ ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ

comité consultatif de l'environnement KATIVIK

KATIVIK environmental advisory committee

C.P. 9, KUUJJUAQ, QUÉBEC, J0M 1C0 • TÉL.: (819) 964-2941

PROCES-VERBAL

QUARANTE-SIXIEME ASSEMBLÉE

**ADOPTÉ  
ADOPTED**

DRAFT

. Kuujjuaq, le les 16 et 17 mai 1990

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la quarante-cinquième assemblée;
3. Dépôt de documents
4. Complexe Grande-Baleine (discussion avec MM. Michel Beaulieu et Jean Piette, MENVIQ)
  - mise à jour du dossier
  - examen environnemental fédéral
  - directives d'étude d'impact
  - examen provincial du projet
    - période d'examen
    - projet à examiner
  - ressources disponibles
  - programme de communication avec les intervenants
  - rôle et orientations futures du Comité consultatif
5. Dossiers découlant des assemblées précédentes
  - Cratère du Nouveau-Québec
  - Ligne mid-Canada
6. Commission d'enquête sur les déchets dangereux  
présentation par Bruno Desbois (ARK)
7. Activités des autres comités
8. Prochaine réunion.

La quarante-sixième assemblée du Comité consultatif s'est déroulée les 16 et 17 mai 1990 à Kuujjuaq, dans les bureaux de l'Administration régionale Kativik.

Les membres suivants étaient présents à la réunion:

- M. Tommy Grey, président (ARK)
- M. Michael Barrett, vice-président (ARK)
- M. Guy tanyan (MSSS, Québec)
- M. Claude Delisle (École polytechnique, Québec)
- M. Yvan Vigneault (Pêches et Océans, Canada)
- M. Jean-Guy Charest (Affaires indiennes, Canada)

Outre les membres réguliers du Comité consultatif, les personnes suivantes ont participé à la discussion portant sur le projet hydroélectrique Grande-Baleine:

- M. Michel Beaulieu, Environnement-Québec
- M. Jean Piette, Environnement-Québec

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté comme présenté.

2. Approbation du procès-verbal de la quarante-cinquième assemblée

Le procès-verbal est adopté avec corrections mineures.

3. Dépôt de documents

Le secrétariat n'a reçu aucun document depuis la tenue de la dernière assemblée. Il transmet cependant aux membres, à titre informel, certains documents relatifs au Complexe Grande-Baleine préparés par la CQEK, l'ARK ou le CCEBJ.

4. Complexe Grande-Baleine

M. Jean Piette, responsable du service juridique du MENVIQ, présente les derniers développements dans ce dossier.

Les gouvernements du Canada et du Québec conduisent toujours des discussions sur la possibilité de combiner les procédures environnementales s'appliquant au projet. Les deux gouvernements sont d'accord sur certains points, mais il subsiste toujours un désaccord, particulièrement en ce qui concerne la présidence d'un comité où siègeraient des représentants fédéraux, provinciaux et inuit, ainsi que du calendrier d'examen du projet.

*Directives d'étude d'impact*

En ce qui concerne les directives d'étude d'impact, la Loi ne mentionne pas la possibilité de consultation à l'étape de la préparation de ces directives par le Ministère. La Commission est cependant libre de consulter les groupes et organismes qu'elle désire avant de faire ses recommandations au MENVIQ. Pour le moment, la Commission n'a pas jugé à propos de consulter quelque organisme, groupe ou personne que ce soit avant de transmettre ses recommandations sur l'actualisation des directives d'octobre 1981 le 29 décembre dernier. Le Comité demande aux membres de l'ARK de lui fournir par le biais de ses membres à la Commission, un exemplaire du document d'actualisation de la directive de 1981 (lettre du 29 décembre 1989), ainsi que les autres directives qui seront émises par la Commission pour le projet Grande-Baleine. Le secrétaire distribue d'ailleurs aux membres un exemplaire du document d'actualisation de la directive préparé par la CQEK en décembre dernier. M. Vigneault présente également au secrétariat un exemplaire du document d'actualisation préparé par le Comité d'évaluation.

*Calendrier de révision*

Les invités du MENVIQ informent le Comité que le gouvernement du Québec a déjà préparé un calendrier préliminaire pour l'examen du projet Grande-Baleine. Suite à la décision du sous-ministre de l'Environnement (lettre à MM. Peter Jacobs et Alan Penn datée du 27 février 1990), cet examen est prévu en deux phases bien distinctes et en principe séparées, c'est-à-dire dans un premier temps l'examen des accès en 1990, et dans un deuxième temps du complexe lui-même (1991). Rappelons que la société Hydro-Québec prévoit l'ouverture du complexe Grande-Baleine en 1998. Le Comité décide d'étudier la question des autorisations séparées à sa prochaine réunion.

#### *Ressources pour l'examen du projet*

Sur la question du budget prévu pour l'examen du projet, le MENVIQ a annoncé en avril dernier qu'il mettrait de côté un montant de 3 millions de dollars, sans toutefois préciser les modalités d'attribution du budget aux différents organismes impliqués. L'ARK est de l'avis que le budget devrait être alloué à la CQEK via son secrétariat administré par l'ARK. Cette dernière a d'ailleurs fait connaître sa position sur la question dans une lettre au ministre de l'Environnement datée du 17 avril. Un exemplaire de cette lettre est remis aux membres du Comité. Le rôle de l'ARK est différent de celui de Makivik, qui est une corporation privée de nature ethnique dont l'objectif est de promouvoir le bien-être socio-économique des Inuit du Nunavik. L'ARK est activement impliquée comme entité administrative dans l'examen du projet. Pour l'instant, l'ARK ne remet pas en question le bien-fondé du projet, et attend plutôt le dépôt de l'étude d'impact et les audiences publiques pour se prononcer sur les questions pour lesquelles elle a juridiction. En ce moment, l'ARK est concernée principalement par la procédure, le secrétariat de la CQEK, et la participation de ses membres de la CQEK et de la population aux audiences publiques.

De leur côté, les invités du MENVIQ croient qu'il revient plutôt au président de la CQEK de soulever la question du budget directement avec le sous-ministre de l'Environnement. Ces derniers mentionnent également qu'il n'est pas prévu d'allouer un budget additionnel pour le Comité consultatif.

#### *Mandat du Comité consultatif*

Le Comité consultatif devra, par son mandat, être activement impliqué par le MENVIQ et le gouvernement fédéral à toutes les étapes de la procédure d'évaluation et d'examen de ce grand projet. Le Comité remarque le peu de sérieux donné par les gouvernements aux mécanismes de surveillance et de suivi environnemental en général, et se penchera sur cette question.

#### *Communications*

Les membres indiquent également l'absence chronique de communication entre le MENVIQ, Environnement Canada et le

Comité, d'autant plus qu'aucun des membres a des contacts réguliers avec ces deux ministères; ils insistent pour qu'il y ait transmission régulière et formelle d'information et de documentation au secrétariat du Comité consultatif. Il y a également lieu de rappeler que le MENVIQ avait décidé de tenir des séances préparatoires avec ses membres avant toutes les assemblées du Comité, ce qui n'a encore jamais été fait.

5. Sujets découlant des assemblées précédentes

*Parc au Cratère du Nouveau-Québec*

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, responsable de ce dossier, n'a entrepris aucune démarche à ce jour, bien que le Comité ait recommandé au ministre responsable de mettre l'emphase sur ce projet et d'ignorer le moratoire imposé sur la création de parc puisque la Convention a de toute évidence préséance sur celui-ci.

M. Claude Delisle présente aux membres, à titre de renseignement, une série de documents préparés par le professeur Michel Bouchard, du département de Géologie de l'Université de Montréal. M. Bouchard entretient une correspondance avec plusieurs intervenants, dont l'UNESCO, afin de faire du site du cratère une troisième réserve mondiale de la biosphère au Québec.

*Ligne mid-Canada*

Ce dossier est actuellement au point mort. Compte tenu de l'absence de volonté du Québec de procéder à la deuxième phase, les membres suggèrent de mandater le président du Comité, M. Hubert Marcotte, pour entreprendre certaines démarches auprès d'Environnement Canada pour que ce dernier intervienne directement auprès d'Environnement-Québec.

6. Commission d'enquête sur les déchets dangereux

La Commission Charbonneau a entrepris une série de consultations publiques sur ce sujet. Une période spéciale a été affectée à la consultation avec les groupes autochtones les 8 et 9 mai derniers, à laquelle l'Administration régionale Kativik a participé. M. Bruno Desbois, responsable des questions environnementales à l'ARK, présente un résumé des préoccupations des communautés du Nuvavik et de l'ARK. Le texte qui fut présenté lors de la consultation publique est également distribué aux membres du Comité consultatif.

Les membres de l'ARK demandent aux autres membres de préparer par écrit pour la prochaine assemblée leurs commentaires sur les points particuliers soulevés dans le document de l'ARK, dans le but de présenter un document à la Commission Charbonneau avant la fin de sa tournée de consultation.

7. Activités des autres comités

Le secrétaire fait un survol des activités de la CQEK, dont il est également le secrétaire à mi-temps. En raison de l'absence de M. Jacques Giguère, les activités du COMEV-COMEX n'ont pu être présentées.

8. Prochaine réunion

La prochaine assemblée aura lieu le 21 juin prochain à l'École polytechnique de Montréal. Les membres seront invités au lancement d'un film scientifique sur le Cratère qui aura lieu le même jour dans la matinée.

**PHILIPPE DI PIZZO**  
**SECRETARE-EXECUTIF**